

Conditions générales d'inscription

Merci de lire attentivement nos conditions générales d'inscription.

1. Préambule

- 1.1** L'Espace Opéra est une association à but non lucratif, dont l'objectif général est :
- de transmettre et de promouvoir l'amour de l'opéra, de l'opérette, du ballet, de la comédie musicale et des arts de la scène
- d'offrir aux élèves une plateforme d'orientation artistique
- 1.2** Le bulletin d'inscription aux cours fait office de contrat. Il est à remplir et à signer avant le premier cours suivi.
- 1.3** Les conditions d'inscription et le règlement font parties intégrantes du contrat.
- 1.4** Un des parents / le représentant légal, ou l'élève majeur devra remplir le bulletin d'inscription, et devra prendre connaissance des conditions générales ci-présentes et du règlement. Le bulletin d'inscription doit nous être transmis au plus tôt avant le début des cours et/ou ateliers, faute de quoi, l'élève ne pourra pas être accepté(e).
- 1.5** Pour les enfants de moins de 4 ans, une photocopie de sa pièce d'identité valable est requise lors de l'inscription.

2. Durée du contrat

- 2.1** L'élève est inscrit pour l'année scolaire entière.
- 2.2** Un cours d'essai est possible au cours du mois de septembre après inscription auprès du secrétariat avec le formulaire « Cours d'essai » complété et signé, et après acquittement du tarif associé au cours d'essai souhaité.
Le cours d'essai doit être payé avant le début du cours ou de l'atelier, il est sans engagement.
- 2.3** L'Espace Opéra fonctionne **selon l'agenda scolaire genevois**, le montant de l'écolage tient compte des vacances et des jours fériés officiels.
- 2.4** Les cours débutent en septembre et se terminent en juin de l'année suivante. Les inscriptions sont également acceptées en cours d'année en fonction des places disponibles, se renseigner auprès du secrétariat de l'école pour tout cas spécifique.
- 2.5** Pas de prorata, les élèves arrivant en cours de semestre doivent impérativement rattraper les cours manqués et ne peuvent pas prétendre à une participation aux spectacles et concerts.
- 2.6** Ce contrat se renouvelle d'année scolaire en année scolaire via les documents administratifs à compléter.

3. Vacances, jours fériés

- 3.1** Selon la réglementation en vigueur dans le canton de Genève, l'Espace Opéra dispense 33 cours par année scolaire.
- 3.2** Ce contrat tient compte des vacances scolaires et jours fériés officiels (voir agenda sur site internet).
Ces dates ne sont donc pas déductibles ni récupérables.

4. Paiement de l'écolage

- 4.1** Le paiement de l'écolage peut-être annuel (en une fois) ou semestriel (en deux fois) par virement bancaire seulement.
Le paiement semestriel (en deux fois) est possible pour tous les cours pour enfants, adolescents et adultes. Seuls les cours adultes dits « ponctuels » peuvent être payés au coup par coup si souhaité.
Merci d'apporter les preuves de paiement de l'écolage et de la taxe d'inscription avant le début des cours.
- 4.2** L'écolage inclut la taxe d'inscription obligatoire de CHF 80.-, elle doit être versée avant le début du premier cours.
Cette dernière garantit votre place au sein dudit cours.
- 4.3** **L'écolage est dû intégralement pour l'année scolaire** (de septembre à juin de l'année suivante).
En cas de non-paiement de l'écolage et/ou de la taxe d'inscription après le deuxième rappel, la facture sera envoyée directement aux organismes de recouvrement. Toute relance concernant l'écolage et la taxe d'inscription engendreront des frais de rappel de CHF 20.-, ainsi qu'une procédure juridique.
- 4.4** Tout paiement anarchique occasionne plus de travail comptable et est sanctionné à hauteur de CHF 20.- en frais d'administration.
- 4.5** Des réductions sur les tarifs sont possibles si vous appartenez à une de ces catégories :
- Fratrie, le premier écolage est plein tarif, le second est à -10%, le troisième à -20%, etc
- Inscriptions multiples, le premier écolage est plein tarif, le second est à -10%, le troisième à -20%, etc
- Bourses BNP Paribas, faire parvenir la déclaration d'impôts de l'année précédente avec votre demande à notre secrétariat
Ces rabais ne sont pas cumulables.
- 4.6** Des paiements échelonnés sont possibles après validation par notre secrétariat
- 4.7** Le tarif des cours est susceptible d'être soumis à un réajustement annuel, effectif l'année scolaire suivante.

Suite des conditions générales d'inscription

5. Résiliation et renvoi

5.1 Une résiliation d'inscription en cours d'année est possible, sous condition. Un courrier recommandé adressé au secrétariat de l'association doit nous parvenir avant le 31 décembre de l'année scolaire, le timbre poste faisant foi. Dans ce cas, seul le deuxième semestre est annulé, le premier reste dû, s'il n'a pas été acquitté. Aucune résiliation ne sera acceptée au-delà de cette date et l'écolage de l'ensemble de l'année scolaire devra être entièrement réglé.

5.2 Le Comité peut décider d'une remise ou d'une déduction si la résiliation est fondée sur de justes motifs, tels que : départ imprévisible à l'étranger ou problème de santé (certificat médical à l'appui).

5.3 L'Espace Opéra se réserve le droit de renvoyer un(e) élève pour :

- indiscipline répétée, impolitesse envers les professeurs ou les autres élèves, fautes graves telles que « phishing » d'élèves, etc
- vol du matériel et/ou de la méthodologie pédagogique
- non-paiement de l'écolage

L'écolage ne sera pas remboursé si un(e) élève est exclu(e) pour les raisons susmentionnées.

6. Absences

6.1 En cas d'absence prévisible, l'élève doit prévenir le secrétariat par téléphone ou par e-mail 24 heures à l'avance.

6.2 Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées, sauf en cas de force majeure, et sur présentation d'un certificat médical.

6.3 L'Association Piccolo Opera n'est ni une garderie, ni une pharmacie.

Tout enfant malade ne sera pas accepté en cours et sera renvoyé chez lui.

7. Evaluations, auditions, concerts et spectacles, matériel pédagogique

7.1 Les élèves sont tenus de se présenter aux auditions, répétitions, spectacles et concerts organisés par l'école.

7.2 L'Espace Opéra se réserve le droit d'utiliser les images (photos, vidéos et enregistrements sonores) prises dans le cadre de l'association dans le respect du droit de l'enfant et de sa protection, à des fins publicitaires ou non, pour toutes publications sur différents supports de communication, sauf mention contraire écrite adressée au secrétariat de notre association.

7.3 L'Espace Opéra se réserve le droit de demander une participation financière pour la production des spectacles.

7.4 La participation aux événements exceptionnels hors cursus est soumise à condition :

- après audition et signature d'un contrat liant les deux parties
- après participation aux répétitions obligatoires depuis le début de l'année scolaire

7.5 L'arrivée en cours d'année scolaire ne donne pas droit à la participation aux spectacles et concerts, sauf dérogation spécifique.

7.6 Toute personne n'ayant pas le niveau requis peut être exclu des représentations d'Espace Opéra.

7.7 La participation au Chœur Lyrique est conditionnée par un suivi vocal d'après l'enseignement de Mme FRANK lors des cours et ateliers dispensés par les enseignants de l'Espace Opéra, sauf dérogation spéciale et après audition.

7.8 Tout matériel pédagogique (partitions, méthodes, photocopies, etc) peut vous être facturé au cours de l'année scolaire.

7.9 **Les élèves sont tenus de venir à tous les cours avec leur matériel pédagogique et avec une tenue adéquate. L'oubli répétitif, la perte ou la dégradation du matériel de l'école engendrera des frais en sus, à votre charge.**

8. Assurance

8.1 L'élève doit posséder une assurance personnelle contre les risques en matière d'accidents et de responsabilité civile. En cas de non-respect de cette clause, l'Espace Opéra sera déchargé de toute responsabilité.

9. For juridique

9.1 La méthode enseignée par Mme FRANK lui appartient de plein droit et ne peut être enseignée que par les personnes autorisées. Vous êtes cependant autorisé à enregistrer les cours et ateliers pour adultes à une utilisation privée seulement. Ces enregistrements ne doivent en aucun cas être transmis à des tiers ou même diffusés sans l'aval de Mme FRANK, sous peine de poursuites judiciaires.

9.2 L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions du présent contrat.

9.3 En cas de contestation, les parties feront attribution aux tribunaux compétents du Canton de Genève.

En signant le bulletin d'inscription, vous certifiez avoir lu et approuvé les conditions générales d'inscription de l'Espace Opéra.